

Conseil municipal

16 mars 2022

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Jean-Christian SCHNELL, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Laurence JOSSET, Richard LEJEUNE (*Maires-adjoints*), Mohamed KASMI, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Dominique PAGES, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Pierre QUIGNON-FLEURET (à partir du point 2), Laurent DUFOUR, Olivier GONZALEZ, Jean-François BARATON, Stéphane MICHEL, Olivier BLANCHARD, Philippe LERIN (*Conseillers municipaux*).

Absents :

Naïma CONTE EL ALAMI, Vincent POUYET (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés :

Juliette DECAUDIN, Carmen OJEDA-COLLET, Isabelle TOUSSAINT, Marie-Pierre DELAIGUE, Hélène ALEXANDRIDIS (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Juliette DECAUDIN	à	Sylvie d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET	à	Jean-François BARATON
Isabelle TOUSSAINT	à	Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE	à	Olivier BLANCHARD
Hélène ALEXANDRIDIS	à	Michel AUBOUIN

Secrétaire de séance : Philippe LERIN (*Conseiller municipal*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE	3
1. Opposition au principe de fiscalisation des contributions communales du syndicat intercommunal d’aviron des Rives de Seine 3	
2. Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du Contrat de développement Yvelines +	5
III. DÉCISIONS MUNICIPALES	12
IV. QUESTIONS DIVERSES	12

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous commençons notre séance du conseil municipal.

Pour les masques, je dirais liberté d'agir mais je préfère m'en tenir encore au masque, je pense que nous sommes dans une enceinte encore relativement confinée. Peut-être par excès de zèle ou de protection, je vous suggère plutôt de le garder.

Nous avons une séance qui, normalement, devrait être assez courte mais qui l'est de fait, avec un nombre de délibérations réduit.

Je vais demander à Sylvie d'Estève de faire l'appel.

(Madame d'ESTÈVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci. Désignation d'un ou une secrétaire de séance, Philippe Lerin, est-ce que tu veux te présenter ? Oui ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas, je vous propose donc d'approuver sa candidature. Il est donc désigné comme secrétaire de séance.

II. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE**1. Opposition au principe de fiscalisation des contributions communales du syndicat intercommunal d'aviron des Rives de Seine****Monsieur le Maire**

Nous avons donc peu de délibérations Il y en avait une qui justifiait que nous réunissions ce conseil aujourd'hui, puisque nous sommes tenus par des délais réglementaires qui sont ceux du Code général des collectivités territoriales et qui concernaient la question de la fiscalisation de notre contribution au syndicat intercommunal d'aviron des Rives de Seine. Je vais donc laisser Anne-Sophie présenter cette délibération.

Madame MARADEIX

La commune de La Celle-Saint-Cloud est membre du syndicat intercommunal d'aviron des Rives de Seine, le SIARS. La contribution des communes au SIARS est obligatoire pendant la durée du syndicat, le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune membre considérée.

Par délibération du 27 janvier 2022, le SIARS a délibéré sur les participations communales pour l'année 2022 et a décidé du principe de fiscalisation de ces contributions. Conformément à l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le comité du syndicat peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts mentionnés n°1 dû à l'article L.2331-3.

La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de 40 jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres

ressources au paiement de sa quote-part. Ainsi, la contribution de La Celle-Saint-Cloud fait valoir son droit de s'opposer à la décision du comité syndical du SIARS de fiscaliser cette contribution.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de maintenir la budgétisation de la contribution communale du SIARS et de s'opposer à la décision du comité syndical de fiscaliser cette participation.

Monsieur le Maire

Merci, Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Simplement, il n'y a pas de date de départ parce que nous avons 40 jours pour le signer et cela fait 48 jours. C'est à partir de quel moment ? Ce n'est pas précisé.

Monsieur le Maire

Nous avons posé la question à la préfecture et en fait c'est la date de notification de la décision, comme souvent de manière réglementaire, qui correspond à la date qui fait foi.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver cette délibération. Il y a toute une histoire avec le syndicat de l'aviron et La Celle-Saint-Cloud et le fait de fiscaliser est une mauvaise manière. Puisque notre contribution, comme toutes les contributions aux associations, passe par le budget municipal. Et il serait assez malvenu, en quelque sorte, de créer un impôt supplémentaire qui, certes, se substituerait à cette subvention de la commune, mais qui apparaîtrait comme un impôt supplémentaire pour nos concitoyens qui serait un peu désagréable.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie. Merci, Anne-Sophie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5212-20,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aviron des Rives de Seine (S.I.A.R.S) du 27 janvier 2022 fixant le montant des participations communales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 7 mars 2022,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud est membre du S.I.A.R.S,

Considérant que la contribution des communes au S.I.A.R.S est obligatoire pendant la durée du syndicat,

Considérant que les participations communales des communes sont la recette essentielle du S.I.A.R.S et que le montant de chaque participation est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune membre considérée,

Considérant que par délibération du 27 janvier 2022, le comité syndical du S.I.A.R.S a décidé du principe de fiscalisation des contributions communales,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres, obligatoirement consultés dans le délai de 40 jours à compter de la notification de la décision, peuvent s'opposer à ce choix en proposant un autre mode de contribution,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud souhaite maintenir la budgétisation de la contribution communale au S.I.A.R.S et s'opposer à la décision du comité syndical de fiscaliser cette participation,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

De maintenir la budgétisation de la contribution communale au Syndicat Intercommunal d'Aviron des Rives de Seine (S.I.A.R.S.).

De s'opposer à la décision du comité syndical de fiscaliser les contributions des communes membres du syndicat.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

2. Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du Contrat de développement Yvelines +

Monsieur le Maire

Nous avons une deuxième délibération, puisque nous avons cette occasion de voter. C'est une demande de subventions au Conseil départemental, il s'agit du Contrat de développement Yvelines +.

Monsieur LEJEUNE

Bonsoir à tous. Plutôt que de lire In Extensio, je vais vous présenter le contenu de la demande de subventions que nous présentons au Contrat de développement Yvelines +.

La procédure de demande de subventions au Département a changé. Avant, nous étions sur des procédures limitées à 4 projets sur des contrats qui duraient entre 3 et 4 ans. Avec l'obligation qu'il n'y ait pas de projet principal qui fasse plus de 60 % de l'ensemble et que le montant total subventionnable soit limité à 1,5 million d'euros, sur lequel le taux de subvention était fixe à 30 %.

Je rappelle ce que nous avons subventionné sur le contrat 2012-2016 : la réfection du théâtre, le centre social, l'espace de jeux Henri Dunant et l'ascenseur de l'Hôtel de ville. A chaque fois il y a des projets qui concernent le bâti et l'espace public.

Sur le projet 2016-2020, nous avons demandé une subvention pour le centre de loisirs de Morel de Vindé, la rénovation énergétique de Morel de Vindé, l'espace public du collège Victor Hugo et la rénovation de la chaufferie Dunant et du gymnase Morel de Vindé.

Là, nous ne sommes pas du tout dans ce domaine-là, on a un modèle sur lequel on nous demande une liste de projets, sur laquelle le Département va inscrire une somme globale et forfaitaire pour l'ensemble de ces projets. Evidemment, nous inscrivons des projets qui sont en cohérence avec les objectifs du Département. Nous sommes donc sur le Contrat de développement Yvelines +, qui concerne les communes de plus de 15 000 habitants et qui a trois objectifs :

- Le développement harmonieux de la ville ;
- L'équilibre des territoires ;
- Et l'attractivité de la ville.

Dans ce cadre-là, nous avons proposé 7 projets, dont certains ont été détaillés ici, je ne vais pas tous les détailler, nous allons revenir sur le tableau final des projets.

Dans notre argumentaire, nous avons essayé de répartir les projets demandés à la demande des subventions sur tous les quartiers de la ville. Nous avons la réhabilitation du Carré des Arts au bourg, la rénovation du groupe scolaire Pasteur à la Feuillaume, la médiathèque au Cœur de ville, l'aménagement de l'IME dans le quartier de Beauregard, la création du stade Bauffremont à Beauregard, la création de la crèche Bendern à Beauregard. Nous avons à peu près réparti les projets sur l'ensemble de la ville et ces projets répondent à des projets départementaux qui sont sociaux, scolaires et culturels.

- Premier projet : la création de la médiathèque, nous en avons parlé, sur un planning 2022-2024, pour un montant de 5 millions d'euros, je vous épargne les centimes ;
- L'aménagement de l'Hôtel de ville, au Cœur de ville, que nous allons réaliser cette année, pour un montant de 500 000 € ;
- Les travaux du groupe scolaire Pasteur, à la fois la cour, la suppression des sanitaires du milieu, la création des sanitaires du milieu, l'aménagement de la cour et l'aménagement de la maternelle, à savoir la fermeture du préau pour les années 2022-2023. Nous sommes un peu contraints sur ces travaux-là parce qu'on ne peut travailler que l'été, on ne peut donc pas tout faire cette année ;
- Le Carré des Arts, nous en avons parlé longuement ici, dans le bourg, sur trois ans. Nous avons commencé un peu avant mais nous avons une autorisation écrite du Département de commencer les travaux avant le début du contrat. Dont nous avons parlé, pour un montant de 650 000 € ;
- La création de la crèche Bendern à la place du Trésor public, Place Bendern, de 25 places. Les travaux ont commencé en décembre 2021, nous avons fait le désamiantage, etc., pour un montant de 600 000 € ;
- A l'IME : création d'un ascenseur et création d'un espace de stimulation sensorielle. Essentiellement parce que les clients de l'IME changent un peu de typologie, il y a beaucoup plus d'enfants autistes, il y a donc vraiment un besoin d'adapter les équipements à l'évolution des handicaps des enfants ;
- Et enfin, la création d'un terrain de football synthétique à Beauregard en 2021, pour un montant de 215 000 €.

Voilà l'ensemble de ces projets-là qui fait une somme assez conséquente, je n'ai pas fait l'addition. Compte tenu de cette présentation-là, il est demandé aux membres du conseil municipal de présenter les opérations suivantes au titre des demandes éligibles au Contrat de développement Yvelines +, qui sera négocié pour les opérations suivantes :

- Construction d'une médiathèque, pour un montant estimé à 5 057 736 € ;
- Réorganisation des bureaux de l'Hôtel de ville, pour un montant estimé à 500 000 € ;
- Rénovation du groupe scolaire Pasteur, pour un montant estimé à 1,2 million d'euros ;
- Réhabilitation de l'ancienne mairie, Carré des Arts, pour un montant estimé à 650 000 € ;
- Création de la crèche Bendern, pour un montant estimé à 600 000 € ;
- Création d'un ascenseur et d'un espace de stimulation sensorielle à l'IME, pour un montant estimé à 350 000 € ;
- Création d'un terrain synthétique en libre accès, stade Bauffremont, pour un montant estimé à 215 000 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus optimisé, au titre du contrat négocié pour les opérations retenues parmi celles mentionnées ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. De s'engager à réaliser les travaux selon l'échéancier prévu ; de ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil

départemental, à l'exception des autorisations écrites que nous avons eues par le Département ; de maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans, de présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur ; et de demander au Département les panneaux d'information sur sa participation, au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financières.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Oui, plusieurs questions. D'abord sur le montant pour la médiathèque, je ne le comprends pas très bien parce que si l'on additionne ce que l'on a vu en commission d'appel d'offres, on arrive à 5 112 308 € et pas 5 057 736 €.

D'autre part, pour la crèche de Bendern, pourquoi passe-t-on à 600 000 € alors que lorsque l'on additionne 2021 et 2022 on était qu'à 513 000 € de crédit budgété. Qu'est-ce qui justifie une augmentation de 87 000 € ?

Ensuite, pour l'ascenseur de l'IME, évidemment nous voterons cette délibération puisque c'est une demande de subvention. Mais l'ascenseur était prévu dans le budget 2020, nous sommes en 2022 il n'est toujours pas fait et à l'époque, de mémoire, c'était 150 000 €. Je veux bien qu'il y ait la création d'un espace de stimulation sensorielle, mais pour 200 000 € cela me paraît beaucoup, ou alors les estimations de départ n'étaient pas très bonnes.

Vous vous engagez à réaliser les travaux selon un échéancier prévu que l'on ne connaît pas.

D'autre part, en lisant bien on s'aperçoit que les travaux pour Pasteur seront liés à la reconstruction du collège. Est-ce que cela veut dire qu'ils ne commenceront qu'à ce moment-là ou dès cette année ? Si tel est le cas, ce sera fini nettement avant la construction du collège.

Et une dernière chose : vous vous engagez à ne pas débiter les travaux avant la délibération, j'ai bien vu qu'il y avait une exception, mais la crèche Bendern est en cours de réalisation et c'est surtout le terrain de sport Bauffremont qui est complètement réalisé. Là aussi vous avez des autorisations ?

Monsieur LEJEUNE

Je peux répondre sur quelques points. Sur la crèche Bendern et le stade Bauffremont, nous avons fait une demande officielle au Département pour avoir l'autorisation de commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental.

Sur la crèche Bendern, nous avons des augmentations parce qu'on équipe avec une cuisine et que ce n'était pas ce que l'on avait prévu au départ.

Les plannings qui sont indiqués là sont ceux que nous allons respecter. Pour le collège Pasteur, nous allons bien faire les travaux en 2022-2023. Lorsque j'ai mis un lien avec la destruction des sanitaires du collège, il ne faut pas oublier le collège. Parce que, par exemple, il faut que nous ayons construit nos sanitaires avant que le collège ne détruise les sanitaires du préau, on a besoin de coordonner tout cela, mais nous allons faire les travaux.

Concernant les travaux de Bauffremont, nous les avons faits un peu en urgence parce que nous avons l'autorisation et nous avons senti un besoin assez fort pour l'animation du quartier de Beauregard.

Pour l'ascenseur de l'IME nous avons pris du retard parce que nous avons fait appel à un cabinet d'architecte, qui a de graves problèmes liés au Covid, qui ne nous a pas remis les études nécessaires pour commencer. Là, c'est prêt, parce qu'il faut passer par un architecte, un bureau d'études, etc. Il a fallu s'assurer que les terrains soient compatibles avec le poids d'un ascenseur extérieur et tout cela prend un peu de temps. Et là, nous avons vraiment eu une défaillance assez forte de notre prestataire principal sur le sujet.

Concernant les différences de montants, l'espace de stimulation sensorielle va être une belle réalisation.

Monsieur le Maire

Il faut rajouter aussi qu'il s'agit de la pataugeoire, qu'elle a toujours posé problème et qu'il y avait des investissements à faire.

Monsieur LEJEUNE

Nous sommes à un endroit qui était anciennement une pataugeoire, qui a énormément de problèmes de fuite, où il faut refaire tout le système de chauffage, etc. et qu'il faut mieux intégrer dans le bâtiment parce que le passage à l'intérieur n'est pas facile, je suis allé visiter. Ce sont donc quand même des travaux assez conséquents.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Pierre, pour la médiathèque et les chiffres qui sont ceux que nous avons donnés à la Région.

Monsieur SOUDRY

Pour des raisons de cohérence, le chiffre que nous avons mis là est celui de l'avant-projet. Parce que dans les différentes demandes de subventions, nous avons déjà donné ce chiffre et nous ne voulons pas le changer à chaque demande de subvention. Nous nous mettons donc sur ce chiffre-là et nous savons bien que la réalité sera nécessairement différente et notamment, comme nous l'avons vu, il y aura quelques dépassements. Mais pour des raisons d'homogénéité, il vaut mieux, sur toutes les demandes, considérer le même chiffre pour la médiathèque.

Monsieur le Maire

Merci, Pierre. Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Richard, merci pour ces précisions. Quand tu parles de lien avec la destruction des sanitaires du préau du collège, tu fais allusion à quels sanitaires ?

Monsieur LEJEUNE

Nous n'avons pas encore une vision précise de ce qui se fera au collège parce que nous n'avons pas de plan, etc. Mais il y a une forte probabilité selon laquelle le bâtiment qui est au fond de la cour qui est mixte entre le collège et nous risque d'être détruit. Mais à l'heure actuelle nous n'en savons rien. Pour l'instant il y a des préaux, nous avons créé quelques sanitaires là-dessus, il faut donc que nous puissions gérer le flux des sanitaires pour les élèves.

Monsieur le Maire

Oui, mais je crois qu'il faut dire que cette opération ne peut pas être réalisée indépendamment de la reconstruction à zéro du collège, qui est une opération très lourde qui a été chiffrée à 40 millions d'euros. Il est donc évident que nous ne pouvons pas savoir exactement aujourd'hui à quel endroit seront situées les toilettes. Tout cela est en cours d'étude, les marchés sont lancés et cela va se faire, mais évidemment ce sont des opérations très lourdes qui prennent énormément de temps de calage, de finalisation et il y a aussi le temps des marchés publics.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons écrit au Département sur l'ensemble de nos besoins, le préau, les sanitaires, tout cela a été écrit et formalisé.

Madame TRINIAC

Quoi qu'il en soit, de toute façon, pendant la durée des travaux cette partie du fond de la cour sera certainement protégée et condamnée. Il n'y aura donc pas d'accès aux toilettes des préaux le temps des travaux.

Monsieur LEJEUNE

Oui, tu as raison, il y aura une bande de sécurité qui sera plus ou moins importante suivant si ce bâtiment est détruit ou pas. Mais nous allons évidemment prendre des précautions, nous n'allons pas laisser les enfants jouer dans les gravats.

Monsieur MICHEL

Ce que je comprends, c'est que les sanitaires qui ont été refaits il y a trois ans environ ont une assez forte probabilité d'être détruits.

Monsieur LEJEUNE

Oui, mais lorsque nous avons pris la décision de le faire, nous n'avions pas du tout l'idée d'une reconstruction du collège et en plus, comme je te l'ai dit, je n'en sais rien à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire

De toute façon, cela représentera une petite partie des 40 millions d'euros.

Monsieur LEJEUNE

Et de toute façon, le Département va remettre nos installations telles qu'elles étaient.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

A propos de l'IME, nous avons d'ailleurs évoqué le sujet en commission, il est municipal mais il accueille des enfants en dehors de la commune et, par ailleurs, ce type de dossier est une compétence forte du Département. Dans la mesure où l'enveloppe n'est pas prédéterminée actuellement, ne serait-il pas possible de séparer la demande de subvention pour cet investissement-là, ce qui permettrait de mettre un peu plus sur les autres investissements ?

Monsieur le Maire

Mais non. Précisément, l'IME rentre parfaitement dans ce Contrat de développement Yvelines +, c'est donc le Département qui va financer la subvention. Et autant il y a une souplesse du Département sur l'appréciation des investissements à financer, autant précisément sur l'IME qui n'est pas totalement de la compétence du Département, c'est une compétence très complexe entre le médical et le social, plus le communal historiquement, nous demanderons au Département à contribuer à la rénovation de l'équipement. Le Contrat Yvelines +, nous allons voir ce que cela va donner, c'est la première fois qu'il fonctionne, nous avons l'habitude des contrats départementaux mais nous n'avons pas celle des contrats de développement. C'est assez souple, c'est effectivement une affaire d'appréciation de l'exécutif départemental et de la commission permanente du Conseil départemental. Nous allons donc voir, mais avec l'IME nous avons un argument très fort, un certain nombre de sujets rentrent totalement dans les centres d'intérêt du Département, sinon ses compétences ; il n'y a donc pas de souci pour avancer sur ce sujet.

Monsieur MICHEL

Je reviens sur Pasteur, la future destruction du collège et la construction des nouveaux sanitaires : est-il prévu que nous demandions au Département de participer financièrement à la construction de nos sanitaires ?

Monsieur le Maire

C'est précisément l'objet de ce contrat.

Monsieur MICHEL

C'est dans le 1,2 million d'euros ?

Madame d'ESTÈVE

Monsieur Michel, si vous parlez des sanitaires qui, aujourd'hui, sont dans les préaux de l'élémentaire Pasteur, sur ce bâtiment-là vous avez aujourd'hui, côté collège, l'administration et la restauration du collège et vous avez dessous, chez nous, les sanitaires que nous avons effectivement refaits. Si nous étions amenés à une destruction complète, le Département nous a assurés qu'il financerait.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Sylvie, tout le monde a maintenant tout compris.

Je vous propose de voter cette délibération : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 20 décembre 2019 approuvant le nouveau mode de contractualisation, le Contrat de Développement Yvelines +, avec les communes de plus de 15 000 habitants et leurs groupements (syndicats, EPCI) de plus de 15 000 habitants, pour la période 2022-2025,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 7 mars 2022,

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès du Département des Yvelines pour des opérations en investissement relatives à la construction, réhabilitation ou aménagement d'équipements publics et d'espaces publics ainsi que les travaux réalisés sur les voiries communales, communautaires ou départementales,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud peut proposer dans le cadre du contrat négocié les opérations suivantes :

- Construction d'une médiathèque
- Réorganisation des bureaux de l'Hôtel de Ville
- Rénovation du Groupe scolaire Pasteur
- Réhabilitation de l'ancienne Mairie - Carré des Arts
- Création de la Crèche Bendern
- Création d'un ascenseur et d'un espace de stimulation sensorielle à l'IME
- Création d'un terrain synthétique en libre accès -Stade Beaufremont,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

De présenter les opérations suivantes au titre des demandes éligibles au Contrat de Développement Yvelines+ qui sera négocié pour les opérations suivantes :

- Construction d'une médiathèque pour un montant estimé à 5 057 736,00 € HT
- Réorganisation des bureaux de l'Hôtel de ville pour un montant estimé à 500 000,00 € HT
- Rénovation du Groupe scolaire Pasteur pour un montant estimé à 1 200 000,00 € HT
- Réhabilitation de l'ancienne Mairie -Carré des Arts pour un montant estimé à 650 000,00 € HT
- Création de la Crèche Bendern pour un montant estimé à 600 000,00 € HT
- Création d'un ascenseur et d'un espace de stimulation sensorielle à l'IME pour un montant estimé à 350 000,00 € HT
- Création d'un terrain synthétique en libre accès -Stade Beaufremont pour un montant estimé à 215 000,00 € HT.

D'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions au taux le plus optimisé au titre du contrat négocié pour les opérations retenues parmi celles mentionnées ci-dessus.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

De s'engager à :

- Réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- Ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
- Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- Présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- Demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

III. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Nous avons des décisions municipales, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. S'il n'y en a pas, la séance est donc levée.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous allons peut-être dire un mot sur l'Ukraine, l'accueil des réfugiés ukrainiens, et la collecte de dons de première nécessité et l'envoi en Pologne. Sylvie.

Madame d'ESTÈVE

Nous allons faire un tour complet de ce que la ville a commencé à mettre en place dès début mars. A commencer par une collecte de dons, une collecte de produits de première nécessité. Aussi bien sur les réseaux sociaux que le site de la ville, vous avez tous les matériels et dons que chaque Cellois peut faire. Il y a aussi le recensement des propositions d'hébergement possibles, je laisserai Mohamed Kasmi vous parler de tout ce qui a été répertorié dans ce domaine.

Il faut que vous sachiez que les Cellois ont été extrêmement généreux et continuent à l'être, notamment dans la collecte de tout ce qui est produits et matériels. Hier, nous avons eu un camion de la Protection civile qui est venu chercher les cartons, que nous avons toutes et tous aidés, et même les agents municipaux en dehors de leurs horaires de travail, tout le monde s'est vraiment mobilisé. Et nous avons eu quasiment 700 kilos qui sont partis hier après-midi, direction Saint-Ouen-l'Aumône, ils partent ensuite demain ou après-demain pour Strasbourg et en Pologne ce week-end. Il y aura ensuite des ONG humanitaires qui prendront en charge cette distribution.

Pour vous donner une idée de ce que les Cellois ont donné : nous avons eu plus de 200 kilos de couvertures, couettes, etc., quasiment 50 kilos de savon, coton, produits d'hygiène : gel douche, shampoing, brosses à dents. Il faut penser aussi aux petits, tout ce qui est puériculture, couches, crèmes, pour plus de 60 kilos. Tout ce qui est médicaments, compresses, bandages, etc. : quasiment 60 kilos ; du matériel médical pur : plus de 60 kilos. Il y a beaucoup de choses, de mémoire 130 flacons de gel hydroalcoolique et cela continue.

Vous le savez, l'Union européenne vient d'accorder la protection temporaire à ces ressortissants ukrainiens, qui s'applique pour un an et sera peut-être prolongée. Elle inclut un droit de séjour, l'accès au marché du travail, au logement, à l'aide sociale, à l'aide médicale et un droit à la tutelle légale pour les mineurs non accompagnés ainsi que l'accès à l'éducation. En ce qui concerne l'éducation, Sophie pourra peut-être aussi en parler. Et concernant les personnes qui sont déjà arrivées sur la ville, nous avons ce soir 22 Ukrainiens qui sont logés, dans les jours à venir il y en aura d'autres, nous avons déjà des enfants scolarisés. Nous avons essayé de faire vite mais surtout de faire bien et de bien les accueillir.

Je laisse la parole à Mohamed dans un premier temps pour le logement.

Monsieur KASMI

Il y a tout d'abord eu le recensement de logements pérennes au niveau de la ville et des bailleurs sociaux et il y a le logement d'initiative citoyenne. Concernant les premiers, en lien avec les services

de l'Etat, la ville a mis immédiatement trois logements communaux à la disposition des familles ukrainiennes déplacées. Et à partir du mois prochain, la mairie affectera un quatrième logement si nécessaire. D'autre part, la ville a sollicité des logements auprès des bailleurs sociaux et Elogie-Siemp a répondu à notre appel et met deux logements à la disposition des Ukrainiens déplacés.

L'autre axe est le logement d'initiative citoyenne, il s'agit de la contribution des particuliers. Cela nécessite la coordination et la communication auprès des administrés qui se sont manifesté pour l'accueil. Le nombre d'offres de logement a atteint une quarantaine. Le représentant de l'Etat a attiré notre attention sur la nécessité de privilégier les offres d'hébergement pouvant se prolonger à moyen et long terme. Car, malheureusement, la crise actuelle ne permet pas de préjuger des conditions de retour des réfugiés dans leur pays d'origine. Il a également demandé aux collectivités de s'assurer des conditions de logement et d'avertir chaque hébergeant que le transport sera à sa charge.

Actuellement, nous visitons les particuliers qui se sont engagés à héberger durablement les familles ukrainiennes qui sont au nombre de sept. Nous remercions tous ces Cellois au grand cœur, ils sont franchement généreux, engagés, accueillants et très ouverts à l'accueil des Ukrainiens déplacés.

L'articulation de ces trois axes nécessite, bien sûr, l'implication des élus, des services communaux et des associations, en coordination avec les services de l'Etat et la plateforme Aurore, association missionnées par la préfecture pour l'accueil des Ukrainiens. Demain, une réunion est d'ailleurs programmée avec les associations celloises concernées. Et nous sommes en contact direct avec les responsables de l'association Aurore, j'ai discuté avec eux jusqu'à cet après-midi concernant l'hébergement. Parce qu'ils ont des familles mais ils désirent des appartements meublés. J'ai dit que nous pourrions éventuellement commencer par les logements chez les particuliers, ils sont d'accord et nous verrons demain avec eux. Merci.

Madame TRINIAC

Sylvie l'a dit, dans les familles déjà accueillies il y a des adolescents, il y aura donc des enfants dans les collèges et le lycée de la ville. Pour les écoles élémentaires, nous avons déjà trois enfants qui sont inscrits. Sur des écoles différentes parce que ce sont des enfants qui sont, en général, accueillis par des relations ou de la famille et ils ont préféré être scolarisés dans la même école que les enfants de la famille. Nous avons donc trois écoles concernées et je pense que cela fait plus de deux ans maintenant que nous avons montré notre capacité d'adaptation, nous nous adapterons donc et nous ferons le meilleur accueil possible. Mais dans les écoles c'est le même état d'esprit pour que cela se passe le mieux possible pour ces enfants.

Madame LABORDE

Je rajouterai juste que ce qui nous a semblé important depuis le départ c'est, à la fois de « centraliser » les arrivées des uns et des autres. D'abord, pour s'assurer que ces personnes ne passent pas à côté de droits ou de possibilités. Et puis aussi parce que nous avons le désir de leur permettre de se retrouver entre eux, c'est donc important que nous connaissions ces noms. Et nous espérons très vite pouvoir leur permettre, soit dans la salle Charles de Gaulle, soit dans un autre endroit, de se retrouver entre elles alors qu'elles ne se connaissent pas pour l'instant, de passer un moment entre elles, de parler ukrainien.

Par ailleurs, j'ai appris cet après-midi qu'il y a, depuis déjà un certain temps, 5 Ukrainiens qui sont scolarisés au lycée Corneille. J'ai vu Madame Semeria tout à l'heure et c'est aussi quelque chose que je trouve vraiment chouette. On a un jeune de 16 ans qui va donc être scolarisé à Corneille et qui va pouvoir être accueilli par 5 autres lycéens.

Ce sont de petites choses, mais je pense qu'en essayant de récupérer toutes ces informations nous essaierons au maximum d'adoucir ce moment quand même très dur. Et je voulais vous dire aussi que dans les dons qui ont été faits, ce qui est extrêmement touchant c'est qu'il y a à la fois de l'efficacité, beaucoup de sensibilité, c'est-à-dire « de quoi j'aurais besoin, moi ». Et aussi beaucoup d'attentions, entre autres, aux petits : des peluches, etc., on sent donc que manifestement les uns et les autres se sont demandé ce que leurs enfants auraient aimé trouver. Ce ne sont donc pas simplement des choses que l'on a données, mais il y a vraiment derrière beaucoup de sensibilité et de générosité. Et le service communication a fait ce qu'il fallait, mais ce qui est surtout important c'est que l'on adapte les listes des besoins au fur et à mesure. Au départ, on nous a donné une liste et l'on s'aperçoit qu'il y a des petites choses qui manquent, on essaie donc d'adapter la liste des besoins sur le site et les différents supports que nous avons.

Monsieur le Maire

Merci, Valérie. Sylvie ?

Madame d'ESTÈVE

Je pourrais rajouter que nous comptons, bien sûr, sur vous tous pour être nos relais. Par exemple, si on vous demande en ville ce que l'on peut faire, déjà regarder le site, nous appeler, que les personnes n'hésitent pas, elles ne nous dérangeront pas si nous pouvons aider et renseigner. Et toutes les personnes qui ont un peu de temps, parce que nous avons quand même eu pas mal de choses à faire ces jours-ci, vous êtes les bienvenus.

Monsieur le Maire

Merci. Sachant que d'autres associations d'entraide et de solidarité seront mobilisées dans les tous prochains jours, mais aussi, pourquoi pas, les associations sportives et culturelles, l'aide à l'apprentissage du français, etc., toutes les associations de la ville seront mobilisées. C'est vrai qu'il y a eu une mobilisation très forte et rapide de gens, le convoi qui est parti hier après-midi a emmené 60 cartons pour 700 kilos de médicaments, sacs de couchage, biens de première nécessité, d'hygiène, etc., c'est un énorme effort.

Tout le monde est donc mobilisé sur ce sujet qui n'en est probablement qu'à ses débuts. C'est-à-dire que l'on a environ 15 000 réfugiés accueillis en France, mais le Ministère de l'Intérieur prévoit une arrivée de 100 000. C'est vous dire probablement l'effort énorme d'accueil et d'accompagnement qui devra être fourni.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de lever la séance, en vous remerciant encore d'avoir pu participer à cette réunion, courte mais efficace. Bonne soirée à tous. Prochain conseil le 19 avril.

(Fin de l'enregistrement)